

Projet de plan de prévention des risques littoraux (PPRL) « Ouest Odet »

Communes de Combrit, Le Guilvinec, Ile-Tudy,
Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil,
Pont-L'Abbé et Treffiagat

Plans de zonages

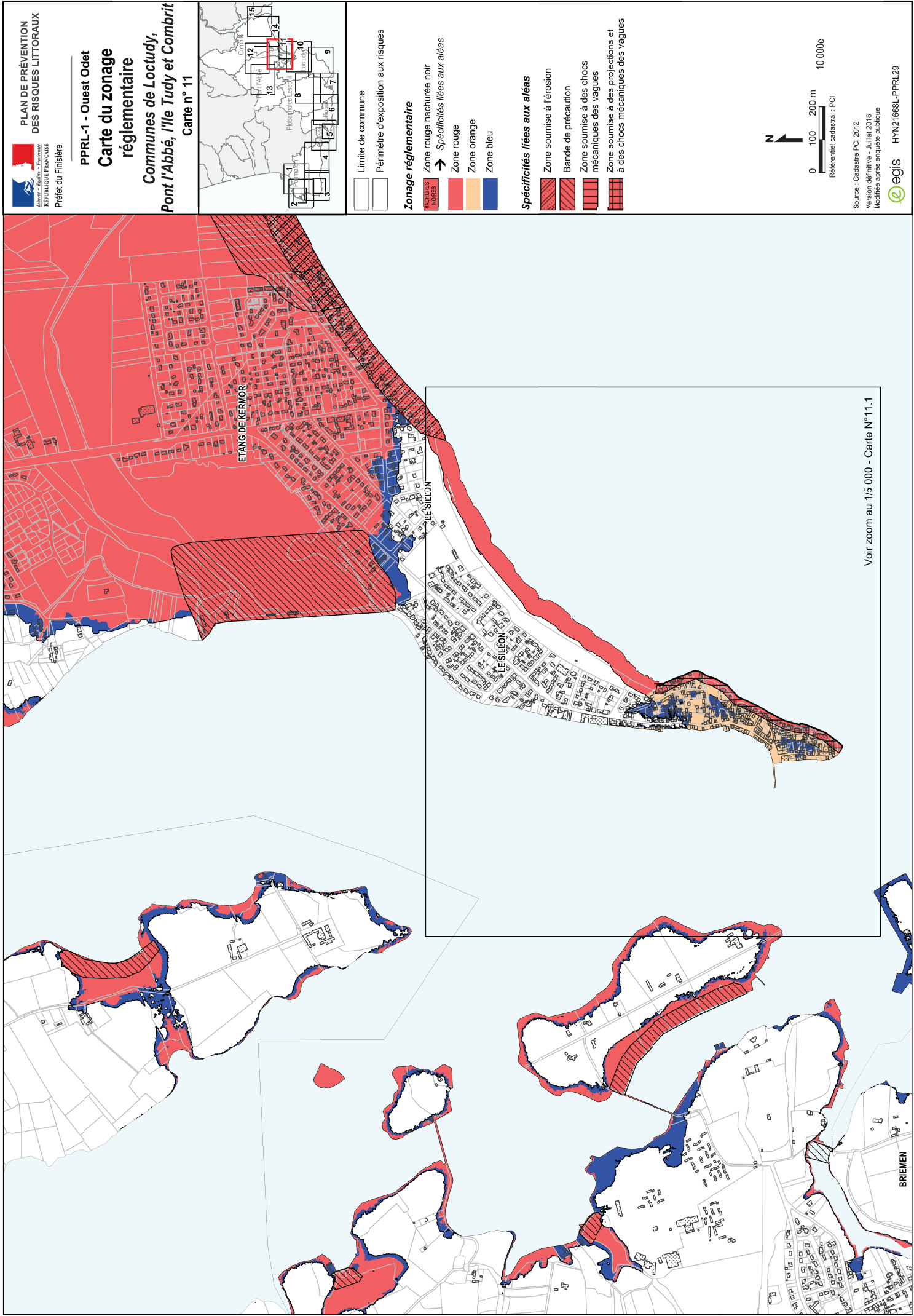
Dossier approuvé

(vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral)

A Quimper, le 12 JUL. 2016

Le préfet du Finistère,


Jean-Luc VIDELAINE





PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES LITTORAUX

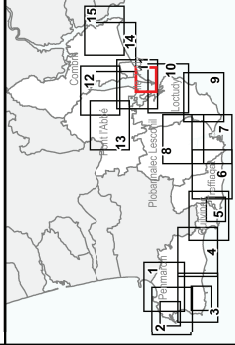
Préfet du Finistère

PPRL-1 - Ouest Odet

Carte du zonage réglementaire

Communes de Loctudy,
Pont l'Abbé, l'Île Tudy et Combrit

Carte n° 11.1



- Limite de commune
- Périmètre d'exposition aux risques

Zonage réglementaire

- Zone rouge hachurée noir → Spécificités liées aux aléas
- Zone rouge
- Zone orange
- Zone bleu

Spécificités liées aux aléas

- Zone soumise à l'érosion
- Bande de précaution
- Zone soumise à des chocs mécaniques des vagues
- Zone soumise à des projections et à des chocs mécaniques des vagues



0 50 100 m 5 000e

Référentiel cadastral : PCI

Source : Cadastre PCI 2012

Version définitive - Juillet 2016

Modifiée après enquête publique



egis HYN21668L-PPRL29